



Assemblée générale

Distr. générale
9 février 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-neuvième session extraordinaire
12 février 2021

**Lettre datée du 8 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil
des droits de l'homme par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Avec l'appui des délégations énumérées ci-dessous (voir l'annexe I), j'ai l'honneur de vous demander, par la présente lettre, de convoquer, le 11 février 2021, une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme afin d'examiner les effets de la crise au Myanmar sur les droits de l'homme. Une session extraordinaire s'impose compte tenu de l'importance et de l'urgence de la situation. Je vous adresse la présente demande conformément aux règles de procédure pertinentes, notamment le paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, les paragraphes 119 à 128 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil et les articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette demande au secrétariat du Conseil et de convoquer le Bureau dans les meilleurs délais afin que les arrangements et notifications nécessaires puissent être effectués en conséquence. La présente lettre est soumise en tant que demande conjointe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne, comme indiqué dans la note verbale ci-jointe (voir l'annexe II).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) Julian Braithwaite



**Annexe I à la lettre datée du 8 février 2021, adressée
à la Présidente du Conseil des droits de l'homme
par le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

**États membres et États observateurs du Conseil
des droits de l'homme demandant la convocation
d'une session extraordinaire**

États membres

Allemagne, Argentine, Autriche, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Danemark, France, Italie, Japon, Malawi, Îles Marshall, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Tchéquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine

États observateurs

Australie, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie

**Annexe II à la lettre datée du 8 février 2021, adressée
à la Présidente du Conseil des droits de l'homme
par le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

La Mission permanente du Portugal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et, au nom du Portugal qui assume la présidence du Conseil de l'Union européenne, a l'honneur de confirmer que l'Union européenne et ses États membres souhaitent se joindre au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour demander que le Conseil des droits de l'homme tienne une session extraordinaire afin d'examiner les effets de la crise au Myanmar sur les droits de l'homme.

La Mission permanente du Portugal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 8 février 2021
